

Talvati Pangou

**Tout sur le référendum du 25 octobre 2015 et
la présidentielle du 20 mars 2016 au Congo-
Brazzaville**

Cet ebook a été publié sur www.bookelis.com

© Talvati Pangou, 2017

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de cet ebook.

*"Même le Christ fils de Dieu n'a pas fini toute l'œuvre, ce
sont ses apôtres qui sont venus achever cette œuvre. Le
Congo n'a pas commencé aujourd'hui."*

Guy Brice Parfait KOLELAS

"Lorsqu'un peuple est debout, les armes se taisent d'elles-mêmes."

Jean-Marie Michel MOKOKO

*"Je n'accepterai jamais que la paix chèrement acquise soit
perturbée."*

Denis SASSOU-NGUESSO

DEUXIÈME LETTRE OUVERTE : « JE RÉCUSE 2 ! ». CHARLES ZACHARIE BOWAO ÉCRIT ENCORE À DENIS SASSOU-NGUESSO

Monsieur le Président !

En ce jour anniversaire de la Constitution du 20 janvier 2002, le devoir de vérité et de sincérité m'interpelle. Comme vous le savez certainement, la dernière réunion du Bureau Politique du PCT de décembre 2014, a focalisé son attention sur la problématique du changement de la Constitution du 20 janvier 2002. Une première discussion avait eu lieu au niveau de ladite Instance en novembre dernier, juste après l'insurrection populaire qui a renversé le Président Blaise Compaoré. Les "souverainistes" s'étaient récriés : « Le Congo n'est pas le Burkina Faso. Mais, n'agissons pas à chaud. Reculons pour mieux sauter ! ». Au cours des derniers débats, les membres du Bureau Politique du PCT ont, unanimement, fait les constats suivants :

1. Le Changement de la Constitution du 20 janvier 2002 ne peut reposer sur un quelconque fondement juridique. C'est une faute stratégique que d'avoir déclenché une telle initiative politique en la concentrant sur le maintien au pouvoir du Président Denis Sassou-Nguesso au delà de 2016;

2. Les différentes Institutions républicaines fonctionnent régulièrement. Il n'y a pas de crise politique ou institutionnelle. La paix est effective partout. Cette paix est

un acquis qu'il faut consolider, notamment par l'optimisation durable des fondamentaux de la sécurisation, de l'industrialisation et de la modernisation du pays, et en surmontant les insuffisances clairement identifiées de la gouvernance publique ;

3. En dépit des sommes colossales consenties pour les satisfaire, les attentes des populations sont énormes en matière d'approvisionnement en eau potable et en électricité, d'alimentation et de santé publique, d'emploi et d'éducation, d'infrastructures routières et autres. Associée aux antivalours ambiantes, cette situation préoccupante peut devenir explosive, si l'on n'y prend garde ;

4. D'un scrutin à l'autre, le taux de participation va decrescendo. Ce qui témoigne du scepticisme et du désenchantement des populations à l'égard de la chose politique. (Et si ce scepticisme et ce désenchantement n'étaient que le calme qui précède la tempête?)

Monsieur le Président !

Les choses ont fini par se préciser. Malgré ce tableau complexe qui incite à la lucidité prospective et la prudence politique, les camarades du Bureau Politique du PCT pensent, mais sans vraiment y croire, qu'il faut aller au changement de Constitution, à travers un dialogue avec les "autres". Dialogue d'autant plus hypothétique que l'on a du mal à en comprendre les contours conceptuels, méthodologiques et organisationnels. Pour ces camarades, le « Président » doit rester au pouvoir par l'entremise d'un coup de force tempéré par un référendum dont l'issue semble connue d'avance. Tant pis pour l'expérience malheureuse du Président Mamadou Tandja entre 2009 et 2010, parce que, pour les "souverainistes", le Niger n'est pas le Congo, pas davantage le Burkina Faso ne l'est. Le Bureau Politique du PCT veut engager la mouvance présidentielle dans une impasse historique, à savoir le basculement du pays dans un chemin sans issue, à l'opposé du Chemin d'Avenir que Vous incarnez. Les Camarades du Bureau Politique du PCT excellent dans la caricature, eux qui vont jusqu'à soutenir que la Constitution du 20 janvier 2002 concentre tous les pouvoirs entre les mains d'un seul individu, le Président de la République.

Comble d'ambiguïté, cela est la caractéristique classique d'un régime dictatorial. Or, un tel argument n'honore pas notre « cher Président », et conforte ceux qui pensent que notre « cher Président » est un dictateur. Donc, pour eux, la démarche radicale de changement de la Constitution actuelle, ne ferait que le faire apparaître comme tel. Ironie tragique !

Je l'ai fait vainement remarquer pendant les débats, les innovations suggérées par les « souverainistes », auraient pu être examinées sans fioritures dans le cadre légitime d'une révision constitutionnelle. À l'exception de deux d'entre elles, à savoir :

1) la remise en cause du principe de la limitation du mandat présidentiel ;

2) l'élection du Président de la République par le Parlement.

Le principe de la limitation du mandat du Président de la République est un acquis historique de la démocratie congolaise, dont l'enjeu est de prévenir la confiscation du pouvoir. D'où la clause de fermeture juridique dont il est frappé. Or, paradoxalement, c'est l' « éternité au pouvoir » qui se profile à l'horizon proposé d'une élection du Président de la République au suffrage universel indirect. Un recul historique inouï ! Comment un Parti politique dit moderne peut-il ainsi raisonner par l'absurde, estimant avoir politiquement raison à partir d'une démarche juridiquement (donc techniquement) infondée ? A cette question et à mes autres interpellations, la réponse n'a pas varié. Elle se résume aux propos que voici : « Nous ne sommes pas dans la spéculation académique, mais sur une question éminemment politique, celle du pouvoir à conserver non plus dans le respect de la Constitution actuelle, mais par une démarche illégale, insolite et inhabituelle. L'essentiel est de ne pas perdre le pouvoir. Il ne faut pas se tromper d'arène... » Histoire de prétendre que la politique a sa logique que la logique ne connaît pas. La réalité du pouvoir est dans un machiavélisme qui ne s'accommode de l'éthique que pour la

tourner en dérision. Il n'y a pas d'éthique en politique. La messe est dite ! Derrière un pointage quantitatif, on voit où peut conduire la minorité politicienne d'un parti politique dont la refondation idéologique et organisationnelle, est un rendez-vous raté avec la modernité. Le parti politique s'enferme dans une synthèse portant non pas sur la pertinence des arguments, mais sur une conception singulièrement biaisée de la notion de majorité. Cet archaïsme procédural régule les réunions du Bureau Politique, ainsi que celles du Comité Central du PCT. Dès lors, que peut valoir dans la durée historique, une synthèse faite à partir de 46 intervenants dans une réunion de 400 participants? C'est ce qui s'est passé lors de la dernière réunion du Comité Central du PCT. Sur 46 intervenants, 02 camarades se sont exprimés contre le changement de la Constitution actuelle, 44 ont dit oui. En Conclusion, l'écrasante majorité silencieuse est en faveur d'un coup d'Etat constitutionnel. La minorité politicienne l'emporte ainsi sur la majorité politique selon cette mécanique confuse du plus grand nombre triomphant. Dans les médias, le Secrétaire Général du PCT ne fait que rendre compte d'une diversion quantitative à la mesure de la pauvreté du questionnement.

C'est cela, ne pas savoir se projeter dans l'avenir ! Je ne puis accepter le dévoiement des "souverainistes" pour qui le Congo n'a aucune leçon à tirer de sa propre histoire, ni à en recevoir des autres peuples. En fait, je ne cesse de plaider pour une argumentation éthique, en stigmatisant le coup d'État permanent, classique ou non classique. La République du Congo, Nation souveraine, est un membre à part entière de la Communauté internationale. Il n'y a pas

d'ingérence extérieure lorsqu'il s'agit de défendre l'universalité des valeurs partagées de paix, de démocratie, de justice, d'État de droit, de compétence universelle, entre autres.

Il n'est de souveraineté respectable qui ne fasse signe au progrès humain ou social. Le Congo n'est pas en marge de la Communauté internationale. Aucun pays ne peut vivre en autarcie dans ce monde devenu village planétaire, où désormais la jurisprudence a instauré un droit transculturel et international de juger ou d'agir, au nom de la protection de l'humanité. Ce n'est pas pour rien que le Congo est signataire de nombreuses conventions, déclarations ou autres textes internationaux pertinents qui font partie du bloc de constitutionnalité de sa Loi fondamentale. Le Congo ne peut, par conséquent, se prévaloir d'être un pays entièrement à part. Que peut-on reprocher à la Communauté internationale qui ne demande au Président de la République qu'une chose, celle que les Congolaises et les Congolais exigent : l'attachement à la souveraineté nationale à travers le respect d'une Constitution d'essence républicaine et démocratique ?

C'est cette même Communauté internationale qui, au regard de la dérive autoritariste du régime du Président Pascal Lissouba, avait fait preuve de compréhension et de solidarité à l'égard du Président Denis Sassou-Nguesso à son retour au pouvoir en octobre 1997 !

C'est cette même Communauté internationale qui, en hommage à la diplomatie congolaise, encourage, autant que faire se peut, l'implication du Président de la République dans la prévention ou la gestion des crises en Afrique. Ce n'est pas par hasard que le Président Denis Sassou-Nguesso

a pu, consensuellement, bénéficier de la confiance de ses homologues africains pour assumer la présidence de l'OUA en 1986/1987, puis celle de l'UA en 2006/2007.

L'Afrique lui doit, entre autres, le Pacte de non-agression et de défense commune de l'UA (Abuja, 2004) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (Addis Abeba, 2007).